

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 30 janvier 2018 à 20 h à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Alain Lord
 Florian Pelletier
 Denis Proulx
 Pascal Bernier
 Raymond Caron
 Jean Lacerte

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

Il est constaté que les avis, aux fins de la présente séance, ont été donnés à tous les membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

018-01-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Avis de motion et dépôt du projet du règlement no 212-2018 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2018;
3. Avis de motion et dépôt du projet du règlement no 213-2018 décrétant un emprunt et une dépense de 3 471 000 \$ afin de solutionner la problématique des trihalométhanes dans l'eau potable et de financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

019-01-2018

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N^o 212-2018 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018 :

Monsieur Florian Pelletier, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

020-01-2018

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 213-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 3 471 000 \$ AFIN DE SOLUTIONNER LA PROBLÉMATIQUE DES TRIHALOMÉTHANES DANS L'EAU POTABLE ET DE FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ :

Monsieur Pascal Bernier se retire de la prise de décision de la présente résolution compte tenu que les travaux sont susceptibles d'être réalisés par son employeur.

Monsieur Denis Proulx, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 3 471 000 \$ afin de solutionner la problématique des trihalométhanes dans l'eau potable et de financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TCQ ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 25 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

021-01-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 20, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière